

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Wallonie renforce la lutte contre le frelon asiatique avec un plan d'actions coordonné

La Ministre de la Nature, Anne-Catherine Dalcq, lance un plan d'actions et de coordination pour renforcer la lutte contre le frelon à pattes jaunes en Wallonie. Ce plan d'actions « Frelon asiatique » s'appuie sur les acquis des années précédentes et sur l'expérience de terrain afin de répondre aux évolutions observées. Il a été élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs de terrain concernés. L'objectif est de renforcer les actions de lutte et de mieux coordonner les initiatives déjà menées par les provinces, les communes, les collectivités locales et certains acteurs privés, afin de disposer d'un dispositif cohérent et efficace à l'échelle de la Wallonie.

Le plan d'actions « Frelon asiatique » est articulé autour de 5 axes.

1. Centralisation de l'information

Un canal unique sera mis en place pour centraliser les informations liées au frelon asiatique à destination des citoyens et des acteurs de terrain. Ces informations seront désormais accessibles sur le portail Biodiversité : biodiversite.wallonie.be/frelon, à partir du **16 mars prochain**.

Ce portail proposera une présentation claire et pédagogique des connaissances scientifiques et opérationnelles. Il rassemblera sur une plateforme unique les informations relatives à l'identification du frelon asiatique et de ses nids, au signalement des nids, ainsi qu'aux mesures de prévention. Une foire aux questions y sera également intégrée.

Ce dispositif vise à améliorer l'accès à l'information, la lisibilité des actions menées et le suivi de la situation à l'échelle du territoire wallon.

1. Piégeage de printemps

De nombreuses initiatives de distribution de pièges sélectifs sont déjà menées en Wallonie par les sections apicoles, les provinces et les communes. Plus de 80 000 pièges ont déjà été distribués pour l'année 2026. Ces actions contribuent à mobiliser les citoyens et les apiculteurs dans la lutte contre le frelon asiatique.

La sélectivité des pièges reste un élément essentiel afin de préserver la biodiversité et d'éviter la capture d'autres insectes. Les actions de piégeage doivent donc être encadrées afin d'en garantir l'efficacité, de limiter leurs impacts sur l'environnement et de permettre une remontée structurée des données pour mieux suivre l'évolution de la situation.

Les provinces se sont déjà positionnées comme des coordinateurs essentiels à l'échelle de leur territoire. La Ministre de la Nature, Anne-Catherine Dalcq, a décidé d'apporter un soutien aux

provinces impliquées dans cette action afin de leur permettre d'assurer les missions d'information, d'accompagnement et d'animation de ces initiatives. La distribution des pièges, réalisée en collaboration avec les communes, constitue un premier levier important. Elle nécessite également un suivi afin de répondre aux questions des citoyens, de garantir une utilisation correcte des pièges et d'assurer le rapportage des données vers la Région wallonne. Ce retour d'information est indispensable pour objectiver scientifiquement les résultats et évaluer l'impact des actions menées.

Le SPW ARNE mettra également à disposition, à la mi-mars, un outil spécifique permettant le rapportage du piégeage de printemps pour les autres acteurs qui mettent en oeuvre ces actions.

Le piégeage citoyen sera concentré sur une période limitée, jusqu'au 31 mai, qui correspond à la période la plus stratégique pour agir. Cette approche vise à maintenir l'engagement des citoyens, un piège devant être contrôlé régulièrement et les appâts renouvelés pour rester efficace. C'est d'ailleurs le moment de sortir les pièges qui ont été distribués.

1. **Neutralisation des nids et application de suivi**

Depuis 2023, la Wallonie a abandonné une logique d'éradication au profit d'une stratégie de lutte raisonnée, ciblant les nids problématiques, notamment pour des raisons de sécurité publique, ainsi que ceux situés à proximité des ruchers, dans un rayon d'un kilomètre.

La coordination des opérations de neutralisation sera renforcée grâce à l'utilisation d'une application dédiée, déployée à destination des communes afin d'assurer un suivi complet, depuis le signalement jusqu'au traitement des nids. Cette application est en cours de développement et sera disponible dans le courant de la deuxième quinzaine d'avril.

Concrètement, les citoyens pourront signaler et géolocaliser un nid via cette application. Elle sera accessible à partir de la fin avril. Les opérateurs chargés des destructions pourront également y enregistrer leurs interventions.

Ce dispositif permettra d'assurer un reporting clair et une gestion efficace et dynamique de la situation à l'échelle de la Wallonie, afin de mieux orienter les actions sur le terrain et de suivre l'évolution du phénomène. Les informations collectées seront accessibles via une plateforme régionale dédiée, afin d'améliorer la lisibilité et le suivi des actions menées sur le territoire wallon.

Un montant de **300 000 euros** sera mobilisé afin de soutenir les communes qui interviennent dans la neutralisation des nids de frelon asiatique signalés par les citoyens.

1. **Protection des ruchers**

Le plan prévoit un accompagnement renforcé des apiculteurs par le CRA-W vers les pratiques les plus efficaces pour protéger leurs colonies. Il comprend la promotion de dispositifs tels que les muselières ou les harpes électriques, ainsi qu'une information sur la sélectivité et l'efficacité des moyens disponibles.

1. **Formation et recherche**

Une attention particulière sera portée à l'accompagnement et à la montée en compétence des acteurs locaux afin d'harmoniser les pratiques et d'améliorer l'efficacité des interventions sur le terrain.

Un volet de recherche sera également mené par le CRA-W, visant à identifier et à développer des solutions de lutte et de neutralisation des nids plus sélectives, plus efficaces et moins impactantes pour l'environnement.

Pour 2026, **un montant maximum de 1 000 000 euros** (contre 180 000 euros en 2025) sera mobilisé afin de soutenir la mise en oeuvre des mesures du plan d'actions « Frelon asiatique ».

CONTACT PRESSE :

Jean-Philippe Lombardi | Porte-parole de la Ministre Anne-Catherine Dalcq

Tél. : 0479/86.05.95 – jean-philippe.lombardi@gov.wallonie.be

Justine Cobut | Province de Brabant wallon

Tél. : 010/23.69.07 – frelons@brabantwallon.be

Geoffrey Ghilmot | Province de Hainaut

Tél. : 0483/39.79.97 – Geoffrey.Ghilmot@hainaut.be

Maxime Cromps | Province de Liège

Tél. : 04/279.27.84 – Maxime.Cromps@provincedeliege.be

Sam Tayenne | Province de Luxembourg

Tél. : 0470/06.44.89 – s.tayenne@province.luxembourg.be

Katia Prignon | Province de Namur

Tél. : 081/77.67.06 – supracommunalite@province.namur.be